

T a y e b B E L L O U L A

ATTEINTES À L'ECONOMIE NATIONALE

**RESPONSABILITÉ
P É N A L E
DES DIRIGEANTS**

*Des entreprises publiques économiques, des établissements
et organismes de droit public, des services de l'Etat, des
collectivités locales et de tout organisme de droit privé
assurant la gestion d'un service public.*

COLLECTION DROIT PRATIQUE



D^r 546

Tayeb B E L L O U L A

Avocat agréé près la Cour suprême
Ancien Bâtonnier



ATTEINTES A L'ECONOMIE NATIONALE

**RESPONSABILITÉ
PÉNALE
DES DIRIGEANTS**

16489 2/2

EDITIONS DAHLAB

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

DU DROIT PÉNAL GÉNÉRAL ET DE LA PROCÉDURE PÉNALE

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE	7
-----------------------------	---

CHAPITRE PREMIER

DU DROIT PÉNAL GÉNÉRAL

SECTION I.- LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE L'INFRACTION	22
---	----

I. - L'élément légal de l'infraction	23
--	----

A.- Le principe de la légalité des délits et des peines : effets	25
--	----

1. - Seule la loi peut établir les infractions et les peines	25
--	----

2. - Le rôle limité du règlement	25
--	----

3. - L'interprétation stricte du droit pénal	25
--	----

4. - La non-rétroactivité des lois pénales	26
--	----

5. - Le doute doit toujours profiter au prévenu	27
---	----

6. - L'application territoriale des lois pénales	27
--	----

B.- La classification des infractions	31
---------------------------------------	----

1. - Les intérêts pratiques quant à la compétence des	
---	--

juridictions	34
2. – Les intérêts pratiques relatifs à la procédure	35
3. – Les intérêts pratiques relatifs à la prescription de l'action publique	36
a.– Point de départ de la prescription	36
b.– Interruption de la prescription	37
4. – La prescription des peines	38
5. – Les intérêts pratiques quant à la tentative	38
II. – L'élément matériel de l'infraction	38
A.– Les actes déterminants dans la réalisation de l'infraction ..	40
1. – Les actes préparatoires non punissables	41
2. – Les actes punissables	42
B.– La tentative	43
a.– Conditions de la tentative punissable	43
1. – Le commencement d'exécution	44
2. – L'absence de désistement volontaire	45
3. – Le délit manqué	46
b.– Sanction de la tentative	47
C.– La complicité	47
a.– Cas de complicité	48
b.– Conditions et sanction de la complicité	50
III. – L'élément moral	51

A.– La nécessité d'une faute	54
B.– Les infractions intentionnelles	56
1. – Le principe	56
2. – Les exceptions	56
C.– Les infractions non intentionnelles	57
1. – Les délits d'imprudence	58
2. – Les contraventions purement matérielles	59
D.– L'irresponsabilité pénale	60
a.– Causes subjectives	60
b.– Causes objectives	61
1. – L'ordre ou l'autorisation de la loi	62
2. – La légitime défense	63
c.– Irresponsabilité des mineurs	63
d.– Cas particuliers non prévus par le code pénal	64
1. – L'erreur de droit	64
2. – L'état de nécessité	65
3. – Le consentement de la victime	65
IV. – La responsabilité des personnes morales et des employeurs	66
A.– La responsabilité des personnes morales	66
B.– La responsabilité des employeurs	68

Responsabilité pénale des dirigeants *Table des matières*

a.- Cas où la responsabilité de l'employeur peut être retenue	69
1. - Les cas des salariés conducteurs	70
2. - Les cas de violation de la législation du travail ..	70
SECT.- LES PEINES ET LES MESURES DE SÛRETÉ	70
I.- Les peines et leur classification	71
A.- La classification tripartite	71
1. - Les peines criminelles	71
2. - Les peines délictuelles	72
3. - Les peines contraventionnelles	72
B.- La classification selon le code	72
1. - Les peines principales	72
2. - Les peines accessoires	73
3. - Les peines complémentaires	73
II. - Les mesures de sûreté	74
A.- Les mesures de sûreté personnelles	74
B.- Les mesures de sûreté réelles	74
1. - La confiscation des biens	75
2. - La fermeture de l'établissement	75
III. - L'application des peines	75
A.- L'aggravation ou atténuation des peines	75

Responsabilité pénale des dirigeants *Table des matières*

a.- Aggravation	76
1. - Les circonstances aggravantes spéciales	76
2. - La récidive	77
b.- Atténuation des peines	77
1. - Les circonstances atténuantes	77
2. - Les excuses atténuantes	78
3. - Les excuses absolutoires	79
B.- La suspension et extinction des peines	79
a.- Suspension de l'exécution de la peine	79
1. - Le sursis	80
2. - La grâce	81
b.- Extinction des peines	81
IV.- L'annulation de l'infraction avant et après l'exécution de la peine et la libération anticipée des condamnés	82
A.- L'amnistic	82
B.- La réhabilitation des condamnés	84
a.- Réhabilitation de plein droit	84
b.- Réhabilitation judiciaire	85
C.- La libération conditionnelle	87
V.- Le règlement des montants à la charge du condamné ..	88
A.- Le recouvrement par l'administration des finances	88
B.- La contrainte par corps	89

CHAPITRE DEUXIÈME
DE LA PROCÉDURE PÉNALE

SECT. I.- DÉFINITION ET OBJET DE LA PROCÉDURE PÉNALE .	91
SECTION II.- L'ORGANISATION JUDICIAIRE	95
I. - Les autorités de poursuites	96
A.- La police judiciaire	96
B. Le ministère public	99
I.- Les juridictions d'instruction	102
A.- Le déroulement de l'instruction	102
B.- les pouvoirs du juge d'instruction	105
a. - Mandats du juge d'instruction	113
b. - Autres actes d'instruction	121
1. - Les prescriptions lors de la première comparution	121
2. - L'interrogatoire	122
3. - Les auditions de témoins	123
4. - La désignation d'experts	124
5. - Les commissions rogatoires	126
c.- La clôture de l'instruction	127
d.- Appel des ordonnances du juge d'instruction	127

1. - L'appel du ministère public	128
2. - L'appel de l'inculpé	129
3. - L'appel de la partie civile	129
D.- Le secret de l'instruction	130
II.- La chambre d'accusation	131
A.- Les procédures de saisine de la chambre d'accusation . . .	134
B.- L'examen des affaires par la chambre d'accusation	135
a.- Examen des ordonnances relatives à la détention préventive	136
b.- Examen des ordonnances autres que celles portant sur la détention préventive	137
C.- Les arrêts de la chambre d'accusation	137
D. La question controversée de la liberté provisoire	139
III.- Les juridictions de jugement	147
A.- L'organisation judiciaire	148
B.- Les juridictions de droit commun	149
1. - Le Tribunal	150
1. 2. - La police d'audience	152
1. 3. - La protection de l'avocat	154
2. - Le Tribunal criminel	158
3. - La section économique du Tribunal criminel . . .	159
4. - La Cour	160

5. – La Cour suprême	161
C. – Les juridictions d'exception	162
a. – Les juridictions d'exception tolérées	163
1. – Les tribunaux pour mineurs	163
2. – Les tribunaux militaires	164
b. – Juridictions d'exceptions contestées dans un Etat de droit	166
1. – Les Cours spéciales de répression des infractions économiques	166
2. – La Cour martiale	169
3. – La Cour révolutionnaire	169
4. – La Cour de sûreté de l'Etat	171
5. – Les Cours spéciales	172
IV. – Le déroulement du procès pénal	174
A. – Les actions	177
a. – L'action publique	177
1. – L'interruption de l'action publique	178
b. – L'action civile	178
c. – l'extinction des actions	179
IV. – Les voies de recours	180
A. – L'opposition	180
B. – L'appel	181

a. – Décisions susceptibles d'appel	182
b. – Procédures d'appel	182
c. – Parties au procès pouvant interjeter appel	183
C. – Le pourvoi en cassation	184
a. – Décisions susceptibles de pourvoi	185
c. – Conditions du pourvoi	187
d. – Effets du pourvoi	189
D. – Le pourvoi en révision	189
E. – Le pourvoi dans l'intérêt de la loi	190

DEUXIÈME PARTIE

LES ATTEINTES A L'ECONOMIE NATIONALE

OBSERVATION PRÉLIMINAIRE	193
---------------------------------------	------------

CHAPITRE PREMIER

LE SABOTAGE ECONOMIQUE

I. – L'incrimination légale	201
A. – L'incrimination légale	202
B. – L'application	202
II. – Les éléments constitutifs	203

A.- La nécessité d'une action volontaire	203
B.- La création de troubles	206
C.- Des troubles de nature à paralyser les rouages fondamentaux de l'économie nationale	206
D.- Des troubles pouvant entraîner une baisse de rendement des instruments économiques	207
III.- Les personnes punissables	210
A.- Toute personne coupable de sabotage économique	210
B.- Les personnes visées à l'article 119 du code pénal	210
C.- Les excuses absolutoires	211
a.- Conditions	211
b.- Sanctions possibles en présence d'excuses absolutoires	211
IV. - Les sanctions et leurs conséquences	212
A.- Les poursuites	212
B.- Les peines	212
a.- Peines ordinaires	212
b.- Peines aggravantes	212
c.- Sanctions de la tentative et de la complicité	212
d.- Autres sanctions	213
1. - La confiscation	213
2. - Les interdictions	214
C.- La prescription	214

CHAPITRE DEUXIÈME

LE DÉTOURNEMENT DE DENIERS PUBLICS

SECTION I.- LES OBSERVATIONS GÉNÉRALES	215
I.- L'évolution de la notion de détournement	225
A.- Les modifications intervenues depuis la promulgation du code pénal	225
B.- La disposition légale, modifiée, applicable depuis 1988	228
II.- Les biens visés par l'article 119 du code pénal	231
A.- Les biens pouvant être détournés par les fonctionnaires	231
1. - Biens publics ou privés de l'Etat	231
2. - Les effets	232
3. - Les pièces	233
4. - Les titres	235
5. - Les actes	237
6. - Les effets mobiliers	238
B.- Les biens pouvant être détournés par toute personne investie d'une fonction ou d'un mandat	238
III.- Les éléments communs constitutifs de l'infraction ..	239
A.- L'acte volontaire	240
B.- Le détournement	248

C.- La dissipation	254
D.- La rétention induc	254
E.- La soustraction	255
IV.- Les personnes punissables et les juridictions compétentes	255
A.- Les personnes punissables	255
B.- Les juridictions compétentes	257
V. - Les sanctions et leurs conséquences	258
A.- Les peines	258
a.- Peines normalement encourues	258
b.- Peines aggravées	259
c.- Autres sanctions	260
1. - La confiscation	260
2. - Les interdictions	260
B.- Les prescriptions	261

CHAPITRE TROISIÈME

LA CONCLUSION DE MARCHES OU CONTRATS EN VIOLATION DE LA LOI OU CONTRAIRES AUX INTERÊTS DE L'ETAT, DES COLLECTIVITÉS OU DE L'ORGANISME REPRÉSENTÉ

SECTION I.- LES ÉLÉMENTS DE LA QUESTION	271
--	-----

I.- L'incrimination légale : origine et conséquences de son évolution	272
A.- L'origine de l'incrimination	272
B.- Les causes et les conséquences des modifications législatives	273
II.- Les conditions préalables à l'application de la loi	277
A.- Les conditions relatives aux personnes et aux organismes visés	278
a.- Personnes exerçant dans le secteur public	278
b.- Personnes relevant du secteur privé	279
B.- Les conditions relatives à la qualité d'agir	280
SECT. II.- LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE L'INFRACTION 281	
I.- L'application de l'article 423 au secteur public	281
A.- Les textes objet de violation	284
a.- Code des marchés publics	285
1. - Son champ d'application	286
2. - L'exclusion des E.P.E.	287
c.- Loi sur l'exclusion des intermédiaires	290
B.- L'intention de nuire	291
II.- L'application de l'article 423, alinéa 2, aux personnes du secteur privé	298
A.- Les personnes visées	299

B.- Les éléments constitutifs de l'infraction	299
a.- Elément contractuel	300
b.- Mise à profit de l'autorité ou de l'influence des agents	303
c.- Majoration des prix	303
d.- Modification de la qualité des denrées ou des prestations à l'avantage du cocontractant	304
1. - De la modification de la qualité des denrées	304
2. - De la modification des prestations	305
3. - Du non-respect des délais de livraisons ou de fourniture	305
III.- Les poursuites, les peines et la prescription	306

CHAPITRE QUATRIÈME

L'INTERDICTION DES INTERMÉDIAIRES DANS LA CONCLUSION DES CONTRATS

SECTION I. - DE L'EXERCICE LIBRE A L'INTERDICTION DES INTERMÉDIAIRES	307
I.- Les fondements de l'interdiction	308
II.- Les difficultés d'application de la loi	309
SECTION II.-LES DONNÉES DISCRIMINATOIRES DE L'INTERDICTION	319
I.- Les éléments constitutifs	327
A.- Les éléments constitutifs du code pénal	327

B.- Les éléments constitutifs du délit définis par la loi sur l'exclusion des intermédiaires.	328
II.- Les personnes punissables, les sanctions et la prescription	330
A.- les personnes punissables	330
B.- Les sanctions	330
1. - Les peines applicables à l'auteur principal, au complice	330
2. - les autres sanctions	331
a.- Peines complémentaires et accessoires	331
b.- Prescription	331

TROISIÈME PARTIE

AUTRES ATTEINTES AUX BIENS OU INTÉRÊTS DE L'ÉTAT ET DE SES ORGANISMES

CHAPITRE PREMIER

LA NÉGLIGENCE GRAVE ET MANIFESTE DANS LA GESTION DES BIENS DE L'ÉTAT

SECTION I : LA NÉGLIGENCE GRAVE ET MANIFESTE	335
I.- L'évolution de l'incrimination relative à la gestion entraînant un préjudice	336
A.- L'article 421 : son contenu initial, sa modification et sa préexistence dans l'article 422	337

B.- La négligence grave et manifeste 338
 C.- La négligence délibérée 339
 D.- La substitution au critère négligence délibérée à l'absence de mesures destinées à éviter ou à limiter à l'Etat le préjudice 340

SECTION II : LA VOLONTÉ DÉLIBÉRÉE DE LAISSER LES BIENS PÉRIR, SE DÉTÉRIORER OU SE DISSIPER, 341

SECTION III : LE FAIT D'USER DES BIENS A DES FINS PERSONNELLES OU DANS L'INTÉRÊT D'UN TIERS 344

I.- Les éléments constitutifs de l'infraction 345

A.- L'infraction 345

B.- Les éléments constitutifs 346

A.- Les personnes visées 346

B.- Le caractère délibéré de l'action 346

C.- L'usage contraire à l'intérêt de l'organisme concerné à des fins personnelles ou dans l'intérêt d'un tiers 347

D.- Les biens visés 348

II.- la compétence juridictionnelle et la sanction 349

1. - La compétence 349

2. - La sanction 349

SECTION IV.- LA VIOLATION DE RÈGLES A DES FINS FRAUDULEUSES LORS DE L'EXÉCUTION DES COMPTES ET BUDGETS DE L'ETAT 349

I.- L'incrimination légale 349

A.- Les éléments constitutifs du délit 350

SECTION V.- LES DESTRUCTIONS OU SUPPRESSION DE PIÈCES, TITRES, ACTES OU EFFETS MOBILIERS 351

I.- Les éléments constitutifs 351

A.- La qualité de l'auteur de l'infraction 352

a.- Remise des documents en raison de la qualité légale de l'agent 353

b.- Détournement frauduleux des documents par leur suppression ou destruction 354

c.- Nature des documents détournés 354

B.- Les sanctions et la prescription 356

CHAPITRE DEUXIÈME

LES CONCUSSIONS

SECTION I.- LA SOLLICITATION OU L'EXIGENCE DE CE QUI N'EST PAS DU 358

I.- Les éléments constitutifs 358

A.- Les conditions relatives à la qualité de l'auteur de l'infraction 358

a.- L'auteur de l'infraction doit solliciter et recevoir ce qu'il sait ne pas être dû 359

b.- L'auteur de l'infraction doit exiger ou ordonner ce qu'il sait n'être pas dû ou excéder ce qui est dû 360

SECTION II - LA PERCEPTION D'IMPÔTS NON PRÉVUS PAR LA LOI 361

I.- Les éléments constitutifs	362
A.- La perception illégale d'impôts	362
B.- L'établissement de rôles et leur recouvrement en infraction avec la loi	364
C.- Les exonérations ou franchises sans autorisation de la loi	364
D.- La délivrance gratuite de produits des établissements publics de l'Etat	364
II.- Les sanctions et la prescription	365
1. - Les sanctions	365
2. - La prescription	365
SECTION III.- LA PRISE OU L'ACCEPTATION D'INTÉRÊTS A L'OCCASION D'ACTES D'ADJUDICATION, D'ENTREPRISES OU DE RÉGIES	365
I.- Les éléments constitutifs	366
A.- La prise d'intérêt à l'occasion d'actes d'adjudications, d'entreprises ou de régies	367
B.- La prise d'intérêt à l'occasion de la gestion d'une affaire	367
II.- Les sanctions et la prescription	368
A.- La peine	368
B.- La prescription	368
C.- Les peines complémentaires et accessoires	368

CHAPITRE TROISIÈME

LA CORRUPTION ET LE TRAFIC D'INFLUENCE

SECTION 1. - LA CORRUPTION, UN MAL DU SIÈCLE !	371
I.- Les diverses formes de la corruption en général	378
II.- La corruption active et passive	383
A.- L'incrimination légale	383
B.- La corruption passive	384
C.- La corruption active	385
III. - Les moyens utilisés et les objectifs visés	385
A.- Les procédés utilisés	385
B.- Les desseins visés	387
IV.- Les éléments constitutifs de l'infraction	387
A.- Les conditions préalables	388
a.- Qualité de l'auteur de l'infraction	388
b.- Règle de l'antériorité	388
B.- Les éléments de l'infraction	390
a.- Les personnes visées	390
1. - Les fonctionnaires	390
b.- Les autres personnes en raison de leur qualité ...	391
1. - Les arbitres ou experts	391
2. - Les magistrats, les assesseurs jurés ou les membres d'une juridiction	391
3. - Les médecins, les chirurgiens, les dentistes et les sages	

femmes	391
c.- L'usage de voies de fait ou menaces	392
D.- La répression du délit de corruption	392
E. La prescription	393
V.- La corruption privée	393
A.- L'incrimination légale	393
B.- Les éléments constitutifs de l'infraction	394
C.- La répression	394
D.- La prescription	395
SECTION II.- LE TRAFIC D'INFLUENCE	396
I.- Les éléments constitutifs de l'infraction et sa répression	397
A.- L'incrimination légale	397
B.- Les éléments constitutifs	398
C.- La répression, la tentative, les circonstances aggravantes	399
a.- Sanction du délit de trafic d'influence	399
b.- Tentative	399
c.- Circonstances aggravantes	399

CHAPITRE QUATRIEME
LA DIVULGATION D'INFORMATIONS CONTENUES
DANS DES DOCUMENTS CLASSIFIES

I.- L'importance de l'information	401
--	-----

A.- La protection des documents classifiés	403
B.- Les sanctions	403
a.- Sanctions civiles	403
b.- Sanctions pénales	404

CHAPITRE CINQUIEME

LA VIOLATION DE LA LÉGISLATION ET DE LA
RÉGLEMENTATION DES CHANGES ET DES
MOUVEMENTS DE CAPITAUX

I.- Les infractions instituées	411
A.- Les constatations	412
B.- Les modalités de la transaction	413
C.- Le défaut de transaction	413
D.- La saisine obligatoire de la justice	414
II.- Les peines principales, accessoires, complémentaires	414
A.- Les peines susceptibles d'être prononcées contre des personnes physiques	414
B.- Les peines contre les personnes morales	415
Bibliographie	417-418
Index alphabétique	449

Alors que des affaires économiques sont périodiquement évoquées par la presse, mais aussi par la justice, voici, pour la première fois, un livre sur la responsabilité pénale des gestionnaires du secteur public.

L'auteur traitant du droit pénal et de la procédure pénale, étudie certaines infractions (détournement de deniers publics, corruption etc.) expose les éléments d'une infraction, indique comment les poursuites sont engagées et devant quels magistrats et met en évidence, ce qui est d'un intérêt certain, les droits de la défense et leur exercice.

Estimant que nul n'est à l'abri d'être déferé à la justice, Tayeb BELLOULA considère que les lois ne sont pas toujours appliquées convenablement et que les personnes déférées à la justice ne sont pas nécessairement les vrais coupables. Il estime que la justice peut se tromper et elle est souvent trompée, c'est pourquoi elle doit disposer réellement d'une indépendance totale pour appliquer, en dehors de toutes pressions d'où qu'elles viennent, les lois. En cette occurrence, l'auteur amorce sereinement le rôle de la justice dans notre pays. Il suggère un débat sur la justice suivi de réforme globale au lieu de "réformettes" conjoncturelles.

Mais les questions principales examinées sont évidemment les atteintes à l'économie nationale que des textes, dont la violation entraîne des sanctions, visent à protéger. L'auteur ne se contente pas d'une description, il développe une analyse critique des textes et de leur application. Il évoque la question de la qualification pénale qu'il considère extrêmement importante car d'elle dépend la solution judiciaire. Il vise surtout les affaires économiques où la qualification n'est pas toujours aisée et n'est pas exempte d'erreurs.

A ce titre, son livre, tout en gardant l'aspect universitaire, permet notamment aux gestionnaires du secteur public de mieux connaître les risques auxquels ils sont exposés.